

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 1er décembre 2010

L'an deux mille dix et le 1er décembre, à 16 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Marcel MATEU, Vice-président délégué de l'U.D.S.I.S.

N° délibération :	objet :
01/12/10 - 01	Décision modificative n°1

Présents :

représentants des conseillers généraux :
Marcel MATEU, Marie-Thérèse CASENOVE.

représentants de l'assemblée syndicale :

René BANTOURE, Roger FERRER, Roland BRUZY, Antoinette AMBROSINO, Alain LLENSE, Arlette BIGORRE, Alain GOT, Henri VIDAL, Raymond LEMORT, François MONTROYA.

Absents

représentants des conseillers généraux :

Christian BOURQUIN, René OLIVE, Pierre AYLAS, Robert GARRABE ayant donné procuration à Marcel MATEU, Alain BOYER, Michel MOLY, Jean CODOGNES, Pierre ESTEVE, Guy CASSOLY, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Marcel PEYTAVI, François SABARDEIL, Jean Paul TIXADOR, Bernard FOULQUIER ayant donné procuration à Alain GOT, André BASCOU, Nicolas GARCIA, Grégory AGIN.

Le Président,

Propose au Comité syndical d'adopter :

• **les virements de crédits suivants:**

Dépenses d'investissement:

Chapitre 23 travaux en cours - 160 000
article 2318 autres immobilisations

Chapitre 21 immobilisations corporelles 150 000
article 2188 matériel divers

• **les inscriptions suivantes :**

Dépenses d'investissement : 10 000

Chapitre 20 immobilisations incorporelles 10 000
article 2031 frais d'études 10 000

Dépenses de fonctionnement: 77 000

Chapitre 011 charges à caractère général 102 000
article 60623 alimentation - 46 000
article 6227 frais de contentieux 148 000

Chapitre 012 charges de personnel	- 28 000
article 64111 rémunération principale	- 28 000
Chapitre 67 charges exceptionnelles	3 000
article 673 titres annulés exercice ant.	3 000
<u>Recettes de fonctionnement:</u>	77 000
Chapitre 013 atténuation de charges	37 700
article 6419 remboursement sur rémunérations	37 700
Chapitre 74 participations	- 7 700
article 74751 groupement de collectivités	- 7 700
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	27 000
article 758 produits divers de gestion	27 000
Chapitre 77 produits exceptionnels	10 000
article 775 produits des cessions d'immobilisat.	10 000
Chapitre 77 transferts de charges	10 000
article 7911 indemnités de sinistres	10 000

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Vice Président de l'U.D.S.I.S.,




Marcel MATEU

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
10 DEC. 2010
COURRIER